

Recrute

Ingénieur - Chargé de mission - (h/f) « Volet quantitatif du SAGE - référent PTGE »

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Vallée de la Garonne et de l'émergence des PTGE sur le périmètre du SAGE

La collectivité d'accueil

Le SMEAG est un Syndicat mixte ouvert. A ce titre, il est un acteur de la politique de l'eau aux côtés des Collectivités et de l'Agence de l'eau. L'objectif du SMEAG, avec l'appui de ses six collectivités membres (4 Départements 31-82-47-33 et 2 Régions - Occitanie et Nouvelle Aquitaine), est de promouvoir une gestion coordonnée de la Garonne. Le SMEAG est la structure porteuse du SAGE Vallée de la Garonne pour le compte de la Commission Locale de l'Eau, la CLE.

Plus d'informations sur : www.smeag.fr ou www.sage-garonne.fr

Le contexte

Le SAGE a été approuvé le 21 juillet 2021. Il couvre 8200 km² depuis la frontière espagnole jusqu'à toucher l'agglomération Bordelaise en Gironde, en traversant deux Régions. Il concerne 1,5 millions d'habitants, repartis inégalement entre les pôles urbains et les territoires plus ruraux, avec des enjeux contrastés depuis des territoires montagnards jusqu'à la Garonne maritime, en passant par l'Agglomération toulousaine puis la plaine de Garonne.

L'instruction du Gouvernement du 7 mai 2019 relative au PTGE précise les articulations attendues avec les Commissions locales de l'Eau et les SAGE. Elle prévoit que les CLE soient saisies pour avis conforme sur les projets de PTGE. Le SAGE Vallée de la Garonne devrait être concerné par plusieurs PTGE dont les périmètres seront inclus ou non dans le SAGE. Compte tenu du périmètre atypique du SAGE Garonne (corridor alluvial sur 500 km de long), plusieurs cas de figure se présenteront et certains PTGE pourront être suivis localement par les Commissions géographiques.

En Adour-Garonne, des plans de gestion d'étiage ont été instaurés par le SDAGE de 1996. Ils ont évolué et ont maintenant vocation à être remplacés par les volets quantitatifs des SAGE selon la disposition A5 du SDAGE 2016-2021. Le PGE Garonne Ariège a fait l'objet d'une exception, car il concerne plusieurs SAGE et permet une approche à cette échelle. Pour autant, il constitue l'essentiel du volet quantitatif du SAGE Garonne.

Le SAGE replace aussi la question de la gestion quantitative dans une réflexion plus globale : qualité des eaux et des milieux aquatiques, préservation de la biodiversité et des zones humides, approche sociétale pour un véritable partage de l'eau multi-usages, en y apportant sa portée juridique (compatibilité, conformité). Par ailleurs, il y a un enjeu AEP majeur sur le corridor Garonne (ressource à préserver pour le futur, performance des réseaux, volume prélevable...).

Les conclusions de la commission d'enquête publique avaient insisté sur la nécessité d'une mise en place rapide d'une gestion quantitative innovante et efficace.

Les missions

Ce poste est intégré à l'équipe technique du SMEAG, sous la responsabilité du chef de projet SAGE, dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE qui se structure dans une double approche « matricielle » thématique et territoriale, et ceci en complémentarité avec Natura 2000, la gestion d'étiage (déstockage, mesures et projets du PGE Garonne-Ariège), les politiques de prévention des inondations (PAPI, SLGRI, ...), le groupe migrants Garonne ou encore l'approche paysagère.

Tout en s'appuyant sur les instances de la CLE, les Collectivités, les services de l'Etat et/ou les usagers, le (la) chargé(e) de mission sera amené(e) à mettre en œuvre les dispositions relatives à l'objectif général II du SAGE « Contribuer à la résorption des déficits quantitatifs » et notamment celles des sous-objectifs suivants :

- Faire émerger les projet de territoires - disposition II.1 ;
- Développer les suivis et approfondir les connaissances - disposition II.3 à II.7 ;
- Réaliser des économies d'eau (Collectivités, Industries, Agriculture, Alimentation des canaux) - disposition II.12 à II.19 ;
- Mobiliser des ressources en eau et optimiser leur gestion - dispositions II.23 à II.26.

Il/elle sera chargé(e) du suivi technique des PTGE du périmètre du SAGE, en appui des référents territoriaux de la CLE et dans le cadre des travaux de l'Inter-SAGE (GQ interbassin). Il travaillera en lien avec le chargé de mission LIFE Eau et climat et les chargés de mission gestion d'étiage.

Les activités principales sont les suivantes :

- Animer le GT GQ de la CLE, participer/contribuer à des groupes de travail (dont comités sécheresses départementaux dont les CLE sont membres), démarches partenariales, etc.
- Proposer, en concertation avec le GT GQ, le programme de travail de la CLE sur 3 ans, en complémentarité avec les démarches existantes, dont le PGE Garonne-Ariège puis le mettre en œuvre ;
- de proposer une coordination de la gestion quantitative avec l'association pour la gestion quantitative de la ressource en eau des bassins Garonne, Ariège, Neste - rivières de Gascogne et estuaire avec les autres CLE concernés (interSAGE) ;
- Identifier selon les enjeux des territoire, des outils (du type « nudges », étude HMUC, etc.), facilitant une prise de conscience et un changement de comportements des différentes catégories d'usagers de l'eau, et permettant de décloisonner le travail relatif à la question quantitative de l'eau, et notamment prendre en compte les potentialités quant à l'utilisation des eaux non conventionnelles,
- De renforcer le lien avec les porteurs d'initiatives relatives à la gestion de la ressource en eau
- Identifier les projets et permettre leur émergence par l'instauration d'un portage plus fort aux côtés des maîtres d'ouvrages identifiés comme moteurs,
- Préparer les avis de la CLE sur les dossiers loi sur l'eau (aspects réglementaires GQ).
- Mettre en œuvre les mesures du PGE Garonne Ariège confiée à la CLE et à l'Inter-SAGE ; veiller à la mise en œuvre des mesures et préconisations du PGE Garonne-Ariège en direction des SAGE et les PTGE concernés et contribuer aux projets de gestion d'étiage et pourra réaliser :
 - Les bilans technico-économiques associés au contrat de coopération EDF (vérification des calculs des charges partagées, justificatifs, ...) ;
 - Le bilan technique de la gestion d'étiage (identification des axes d'amélioration, proposition, vérification de la « qualité des interventions » dans le cadre d'une démarche qualité à initier par exemple - management environnemental) ;
 - La participation aux réunions, études, relevant du PTGA et relevant de la GQ/GE,
 - La participation aux études AMO (évaluation) en ce qui concerne le lot N° 4 : diagnostic et optimisation de la plateforme numérique dédiée au suivi des volumes prélevables et prélevés, ainsi que des autres outils informatifs, en lien avec le volet GQ ;
 - La prise en considération des informations issues du SET en matière de DOE, DOC et DCC (mesure M6 du PGE et dispositions II.5 et 6 du SAGE) pour proposition d'adaptation ;
 - La participation aux réunions de Comités (lien GE/GQ) ;
 - La participation à la gestion de soutien d'étiage, en renfort, en cas de besoin (arrêt maladie ou autre) ;

Le profil et compétences / conditions d'accueil

Une formation technique d'ingénieur/master dans le domaine concerné.

Issu(e) d'une formation supérieure, le(la) candidat(e) disposera de compétences notamment dans le domaine de l'eau, de la ressource en eau et dans les politiques de l'eau, de l'adaptation au changement climatique. Une approche sociologique serait également appréciée.

Plus précisément, il sera attendu :

- Une première expérience professionnelle en lien avec les missions
- Expérience de conduite de projets de territoire, de concertation avec les acteurs locaux
- Connaissance des interactions entre les hydrosystèmes et la société, des outils innovants de gestion de la ressource en eau et des services associés
- Connaissance réglementaire et des institutions intervenant dans le domaine de l'eau : CLE, collectivités territoriales, services de l'Etat, associations, usagers
- Expérience dans le montage financier de programme d'actions et dans la veille et construction de réponse d'appels à projet
- Connaissance des outils issus des sciences comportementales du type « nudges » appréciée
- Production de documents synthétiques et de communication
- Maîtrise des systèmes d'informations géographiques (Q-Gis)

Compte tenu de la spécificité de l'emploi, de sa durée et du profil du(de la) candidat(e) recherché(e), le poste sera pourvu par un agent dont le profil, les compétences affirmées et spécialisées et l'expérience répondront aux besoins du SMEAG,

Connaissance des démarches SAGE et des aspects réglementaires liés aux politiques de l'eau, en particulier dans le domaine de la gestion quantitative.

Expertise technique à mobiliser.

Capacité de synthèse à valoriser.

Présentations à assurer.

Déplacements à prévoir, avec prise en charge des frais par le SMEAG.

Poste à pourvoir

Intitulé du poste : Chargé de mission ;

Type : emploi non permanent - contrat de projet (détachement possible).

Durée : 3 ans (premier cycle de mise en œuvre du SAGE : 2021 à 2023)

Grade : ingénieur cadre A,

filière technique

Emploi à temps complet.

Rémunération sur base indiciaire statutaire. Résidence administrative à Toulouse, dans les locaux administratifs du SMEAG. Droit aux tickets restaurants. Permis B obligatoire

Date limite de candidature : **27 mars 2021**

Poste à pourvoir au plus tôt : **15 avril 2021**

Les candidats présélectionnés seront convoqués pour un entretien en visioconférence puis, le cas échéant, à Toulouse (31)

Adresser lettre de motivation et CV à :

Monsieur le Président du SMEAG, 61 rue Pierre Cazeneuve - 31200 TOULOUSE

Transmission par courrier postal ou par mail : candidature@smeag.fr

Contacts :

Renseignements techniques : Vincent CADORET, chef de projet SAGE Garonne, vincent.cadoret@smeag.fr

Renseignements administratifs : Marianne GINESTA, chargée du suivi des RH, marianne.ginesta@smeag.fr